

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 13 Subvention (480.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles art 1-2 ;

Vu la délibération 2018 DAC 855, en date des 11, 12, et 13 décembre 2017 ;

Vu la convention du 8 janvier 2018 avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque relative à l'attribution d'un acompte de 240.000 euros au titre de 2018 approuvée par délibération des 11, 12, et 13 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque, un avenant à la convention annuelle relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque 4 rue Moufle (11e) au titre de l'année 2018 est fixée à 480.000 euros, soit un complément de 240.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 19110-2018-03216

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 240.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO